Châteauroux 26/04/2016

COMPTE-RENDU CTL DU 25/04/2016

Représentants de l'Administration : M.FORTE , Mme DESLANDES, M BEAUJEAN (secrétaire).
Experts nommés par l'Administration : Mme FORE, M. FRAYSSE, M. JOUANNEAU.
Représentants du personnel : Sylviane RENAUD, Pierre OBLIN pour FO-DGFiP, ainsi que des représentants de la CGT et de Solidaires Finances Publiques.

Un représentant de la CGT a été désigné secrétaire adjoint.

Le quorum étant atteint, le CTL s'est ouvert à 14 h 30 . Aucune déclaration liminaire n'étant lue, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

1°) HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC PENDANT LA CAMPAGNE IR :

Ce point à l'ordre du jour, pour lequel nous avions royalement 3 pages et demi de document de travail, a été présenté par F. FRAYSSE.
Cette adaptation concerne uniquement la campagne « papier » c'est à dire du 2 au 18 mai .
Globalement, rien ne change par rapport à 2015 sauf l'obligation d'ouverture des services des CDFiP non concernés par la campagne, ouverture pourtant préconisée par la note nationale . Des affiches seront confectionnées et apposées afin de signaler la fermeture des autres services. Toutefois, en cas de demande très insistante de la part d'un usager, quelqu'un devra être joignable en permanence y compris sur un portable !

Les horaires seront donc :
Châteauroux : ouverture du lundi au vendredi de 9H00 à 16H00
Issoudun: ouverture du lundi au vendredi de 8H45 à 12H00 et de 13H15 à 16H00
Argenton, Le Blanc et La Châtre : ouverture de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00
Buzançais, Valençay, Déols et Châtillon : aucun changement

Au 25 avril, aucune communication locale concernant ces changements d'horaires n'avait été faite ni auprès du Préfet, des élus locaux, des médias et encore bien moins envers les usagers concernés au premier chef. La Direction nous a informé que la conférence de presse devait avoir lieu le 27 avril. Cela nous semble très tardif, d'autant plus que cette période, déjà courte, se trouve restreinte en raison du pont de l'Ascension. Serait-ce une volonté délibérée de la Direction d'éloigner les usagers de nos accueils physiques , surtout quand on sait que les équipes des SIP ont été encore fortement amputées par les suppressions d'emplois?

Même si l'ordre du jour concernait uniquement les modifications d'horaires, il va sans dire que la discussion s'est engagée sur l'organisation de cette campagne.

Vos élus sont intervenus demandant quel impact l'obligation de téléclaration pouvait avoir sur l'accueil physique et la nécessité d'allonger ou non cette période d'accueil élargie. La Direction pense qu'il n'y en aura aucun dès cette 1ère année mais qu'il faudra aviser quand le seuil descendra. Nous restons sceptiques et nous pensons, à contrario, que dès cette année l'accompagnement des usagers primo-télédéclarants posera problème et nécessitera beaucoup de temps et de patience.

D'autre part, nous avons fait remarquer que les permanences extérieures avaient été réduites (seulement 4 cette année) sans que les collectivités bénéficiant auparavant de cette possibilité en soient préalablement avisées. Cela semble un peu cavalier ! Les heureux élus sont : Saint Michel en Brenne, Aigurande, Luçay le Mâle et ….Levroux (on ne pourrait faire moins).

Celle de Buzançais, précédemment déplacée à Villedieu sur Indre est purement et simplement supprimée. Il y a fort à parier que cet accueil se reportera sur la Trésorerie. Il faut espérer que les questions ne soient pas trop pointues surtout quand les référents désignés sont injoignables par téléphone. Il ne s'agit pas, bien sûr, de mettre en cause nos collègues qui ont déjà fort à faire dans un environnement professionnel dégradé .

Il y a bien sûr un numéro d'appel : le 1636. Malheureusement, si un message est bien enregistré quand l'appel de l'usager se situe en dehors des plages d'ouverture, que dire des 50 sonneries que nous avons dû « subir » (et oui nous sommes patients) sans avoir ni interlocuteur, ni message d'attente, ni transfert d'appel vers un poste éventuellement libre. Que feront les contribuables dans ce cas de figure, surtout s'ils obtiennent le même résultat à plusieurs reprises ? Voilà, dans tous les cas, des appels qui ne seront pas comptabilisés dans les statistiques qui veulent nous démontrer que les usagers n'ont plus besoin de nous.

Le vote ne portant que sur la modification des horaires, nous nous sommes abstenus estimant que même si nous sommes conscients qu'il s'agit d'une période fatigante et stressante pour nos collègues des SIP, nous pensons que cet aménagement démontre notre attachement à un service public accessible à tous.

2°) BILAN DU PLAN DEPARTEMENTAL DE CONTROLE INTERNE (PDCI) ET PRESENTATION DU PDCI 2016 :

En matière de contrôle interne, 2015 a vu la généralisation d'une magnifique application nommée AGIR, application partagée accessible tant par le chef de service qui la sert que par les services des directions locales, des délégations interrégionales, de la DG et de la Cour des Comptes.

Le bilan quantitatif laisse apparaître une réalisation des contrôles imposés à hauteur de 96,74 % des 397 contrôles programmés. Cela représente une augmentation de 10,68 % par rapport à 2014 qui avait vu un nombre important de changements de chefs de service.

Pour ce qui concerne le bilan qualitatif, les restitutions ont été qualifiées de « plutôt bonne qualité ».
Il est a noté que, malgré les mises en garde répétées, 3 nouvelles « infractions » ont été constatée en matière de traçabilité. A la 1ère constatation un courrier rappelant les règles déontologiques est envoyé à l'agent concerné. En cas de récidive, des mesures disciplinaires seront mises en œuvre.

Pour 2016, les plans de contrôle (tant national que départemental) seront réorientés vers des contrôles « métier ». Les axes nationaux comme les contrôles de caisse, des valeurs, des quittanciers et de traçabilité demeurent des axes permanents.
Sans vous les énumérer (nous pourrons vous fournir la liste si vous le souhaitez) nous pouvons vous donner les nombre de contrôles à effectuer par pôle.
Ainsi, pour le pôle fiscal, 6 axes de contrôle ont été retenus au niveau national auxquels il convient d'en ajouter 16 au niveau local. Pour le pôle Pilotage et Ressources il y a 8 axes de contrôle (4+4). Pour le pôle Gestion publique, 3 axes nationaux pour la qualité comptable et bancaire, 7 et 2 pour le SPL et 3 axes nationaux pour le Domaine.

3°) EXECUTION DU BUDGET 2015 ET PROJET DE BUDGET 2016 :

Pour ce qui concerne le budget 2015, les nombreux abondements de fin d'année ont porté le budget de la DDFiP de l'Indre à 1 431 508,00€. Cumulés en particulier aux économies d'affranchissement (128 299,00€) ces abondements ont permis la réalisation de travaux immobiliers (files d'attente et nouvel autocom au CDFiP de Châteauroux) et l'acquisition d'écrans et d'unités centrales et de divers équipements informatiques.

Contrairement aux années précédentes qui subissaient chaque année des diminutions importantes, le budget 2016 est légèrement supérieur à celui de 2015. Toutefois, l'affectation de ces crédits , sans d'aléatoires abondements supplémentaires rend ce budget insoutenable. Le bureau SPIB-2A, conscient de cet état de fait, demande que « l'insoutenabilité budgétaire projetée » porte essentiellement sur les dépenses d'affranchissement.
Toutefois, la DDFiP de l'Indre ayant déjà réalisé de substantielles économies en la matière, il semble peu probable de réitérer l'exploit sauf à ne plus envoyer ni avis des sommes à payer, ni actes de poursuite ni aucun autre courrier dès que le montant budgété sera atteint.
Malgré tout, la Direction locale envisage le changement de l'ascenseur du CDFiP de Châteauroux donnant de grands signes de faiblesse depuis longtemps. Des demandes de devis sont en cours et un 1ère estimation fait état d'une dépense d'environ 60 000,00€.

L'installation des services sociaux au 4ème étage de la Direction ne semble pas possible en l'état, cet étage ne permettant pas un accès à des personnels handicapés. Des demandes de précisions sont en cours.

Les crédits concernant l'isolation des locaux du CDFiP de Le Blanc ayant été refusés, le budget départemental ne pourra pas les prendre à sa charge.

Au CDFiP de La Châtre, la création d'une entrée dédiée au personnel semble techniquement impossible .

Il a été évoqué l'achat d'un véhicule de service. Toutefois, la règle de « rendre » 2 véhicules pour l'acquisition d'un nouveau, impliquerait une diminution de 20 % de notre parc automobiles (5 véhicules actuellement) déjà insuffisant. Le Directeur espère que l'achat d'un véhicule « propre » (électrique) éviterait l'application de cette règle.

4°) QUESTIONS DIVERSES :

En réponse à une demande formulée lors d'un précédent CT, la Direction nous a détaillé les choix de modules horaires opérés par les différentes catégories d'agents.
Ainsi, 5 personnes ont choisi le module 36h12 (1 A ou A+, 2 B et 2C), 16 le module 37H30 (9B et 7C), 251 le module 38H30 (45A et A+, 124B et 82C), 45 le module 38H00 (2A et A+, 26B et 7C) et enfin 52 personnes sont au forfait (43A et A+, 6B et 3C)

5°) EXECUTION DU PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION (PAP) 2015 :

En 2015, 243 lignes de risques ont été recensées soit 2 fois moins qu'en 2014. Cette différence s'explique par le fait que les agents, contrairement à 2014, n'ont pas été sollicités et que beaucoup de risques ont été solutionnés ou maîtrisés.
Sur les 85 actions prévues, 61 ont été réalisées soit environ 72 %. Les 24 autres ne l'ont pas été soit parce que le risque n'existait plus, soit parce que non retenues par le CHSCT tant pour le financement que pour la solution proposée.

Les principaux risques recensés sont les risques psycho-sociaux (RPS) pour 31 % (26,4 % en 2014), les risques liès aux déplacements et aux chutes pour 16 %, les risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments pour 14 % et les risques d'agression des agents en contact avec le public pour 11 %.

Le risque le plus important est celui auquel il est le plus difficile d'apporter une solution. Dans cette optique, la Direction locale doit interroger la DG pour savoir comment y répondre.

Vous pourrez consulter prochainement tous les documents liés à ce sujet sur Ulysse 36.

L'examen des points inscrits à l'ordre du jour suivants : Tableau de bord de Veille Sociale 2015 de la DDFiP et Présentation du DUERP et du PAP 2016 a été repoussé, faute de temps, au prochain CTL prévu le 09 Juin.
le CTL s'est terminé à 18 h 15.

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Centre des Finances Publiques de Buzançais
9 avenue de la République
36500 BUZANCAIS
Tél : 02.54.84.24.25 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr
Notre site internet local : http://www.fo-dgfip-sd.fr/03